

# **La réforme Blanquer : une vision d'ensemble et un projet à long terme**

**Chantal EVANO**

*retraîtée de l'Éducation nationale,  
adhérente du CREAL 76*

## **Sommaire**

- 3 - Tout le monde ?
- 6 - Quel sens global de la réforme ? Quels objectifs et moyens ?
- 10 - Quelle stratégie et quelles batailles ?
- 12 - Et la réforme Blanquer ?
- 15 - Conclusion

La réforme Blanquer peut sembler décousue et sans horizon, les mesures étant présentées sans que soit soulignée leur cohérence, qui ne peut être avouée telle quelle. Il s'agit en effet de poursuivre la destruction systématique de l'école publique laïque pour promouvoir l'école privée, et de renforcer l'école de classe. Cette entreprise est poursuivie de longue date par un réseau politique identifiable, où convergent les courants les plus réactionnaires et autoritaires.

Le propos de ce texte est d'insister sur l'inscription de la réforme dans cette orientation politique constante, de souligner le rôle de groupes d'influence très actifs et influents.

La continuité du projet est soulignée par les prédécesseurs de l'actuel ministre. Tout en le félicitant, ils soulignent avoir eux-mêmes œuvré dans le même sens, mais dans un contexte moins favorable : Jean-Pierre Raffarin, Xavier Darcos, Luc Ferry, François Bayrou, Luc Chatel... Xavier Darcos est particulièrement explicite, lors de son interview dans la *Revue des deux Mondes*, le 23 février 2018 – dont j'ai mis en gras des mots-clés :

«Jean-Michel Blanquer est parvenu à faire ce que **tout le monde** souhaitait depuis toujours. Sa **réforme** est celle que j'avais souhaité mettre en œuvre en tant que ministre, période pendant laquelle il était d'ailleurs

mon collaborateur. La différence fondamentale est celle du climat politique et social dont il bénéficie. En 2007-2010, l'image du pouvoir et celle de Nicolas Sarkozy n'attiraient pas la sympathie naturelle des milieux de la culture, des enseignants et des étudiants. À cela s'ajoutait le fait que nous étions en **période de retraits massifs d'emplois** (nous ne recrutons qu'un fonctionnaire lorsque deux postes étaient supprimés) notamment dans l'Éducation nationale où l'on supprimait 13 500 emplois par an.

Si je proposais, comme le fait Jean-Michel Blanquer aujourd'hui, de passer de sept à quatre épreuves au baccalauréat, **tout le monde** me tombait dessus en disant que cela n'était pas dans l'intérêt des élèves, qu'il s'agissait d'une mesure destinée à justifier les suppressions d'emplois et que j'étais un ennemi du savoir. Le climat était tel que toucher au baccalauréat devenait le symbole d'une politique qui, par ailleurs, était mal comprise.

Aujourd'hui, Jean-Michel Blanquer bénéficie d'une **accalmie politique** générale. Personne ne considère qu'Emmanuel Macron est un ennemi de la culture **et le macronisme est une machine à éliminer les opposants**. La réforme peut donc passer, à la fois car ce qu'elle propose est intéressant et parce qu'elle intervient dans un *kairos*, un moment favorable qui la rend possible. »

Je vais m'appuyer sur les mots-clés de cette déclaration pour structurer mon propos :

- 1°) Tout le monde ? Qui est ce **tout le monde** qui **souhaitait depuis toujours** la réforme en cours ?
- 2°) Quel sens global de la réforme ? Quels objectifs ? Quels moyens ? Comment se manifestent-ils dans des mesures telles que les **retraits massifs d'emplois** dont se glorifie Xavier Darcos ?
- 3°) Quelle stratégie et quelles batailles ? Quelle stratégie a été adoptée en France pour réaliser la réforme **depuis toujours** et quelles batailles ont été menées depuis soixante ans ?
- 4°) Et la réforme Blanquer ? En quoi la réforme Blanquer relève-t-elle de cette entreprise ?

# Tout le monde ?

Plutôt une mouvance politique où se retrouvent des boîtes à idées d'extrême droite (Front national, Club de l'horloge), des catholiques traditionnalistes proches de l'Opus Dei, des tenants de l'ultralibéralisme autoritaire. Elle use d'une rhétorique suave et se réclame même des Droits de l'homme pour démanteler l'école publique laïque et promouvoir les écoles privées. Elle appelle *offre scolaire diversifiée* la mise en concurrence des établissements scolaires, *liberté de choix des familles* et *lutte contre l'injustice* le creusement des inégalités de ressources scolaires, *liberté d'enseignement* le fait de financer les écoles privées avec l'argent public. Qui retrouve-t-on dans le petit monde de Xavier Darcos et Jean-Michel Blanquer? Ces deux ministres de l'Éducation nationale, dès leur prise de fonction, ont mis les bouchées doubles pour réaliser le programme de cette mouvance et placer leurs amis à des postes importants.

*Les organisations mentionnées ici ne constituent pas une liste exhaustive*

## **Le Club de l'horloge**

Cette boîte à idées de l'extrême droite, en lien avec le Front national, associe dans son idéologie libéralisme, nationalisme et principes républicains. L'idée d'une suppression de la carte scolaire est formulée dès le 6 juin 1984, dans une lettre de Jean-Marie Le Pen aux parents d'élèves et professeurs juste avant la manifestation du 24 juin 1984 contre le projet de loi d'Alain Savary. Il préconise aussi l'allocation scolaire et la séparation de l'école et de l'État.

**Maurice Quénet** ami de **Xavier Darcos**, est membre du Club de l'horloge en 1975. Au cours de ses fonctions de recteur de l'académie de Nantes (de 1986 à 1990), à la demande de **Philippe de Villiers**, il désaffecte l'école normale d'institutrices de la Vendée à La Roche-sur-Yon, afin d'y installer une annexe de la faculté catholique d'Angers. Quand Xavier Darcos est nommé en 2002 ministre délégué à l'Enseignement scolaire, Maurice Quénet devient conseiller à son ministère puis recteur de l'académie de Paris (de 2002 à 2008).

## **L'Opus Dei**

*"Milice religieuse au comportement de secte, héritière d'un anticommunisme militant, puissance à la fois économique et politique, l'Œuvre exerce une influence multiforme sur l'Église, mais aussi sur les pouvoirs temporels, qu'elle cherche à infiltrer."* (François Lenormand <https://www.lenversdudecor.org/La-troublante-ascension-de-l-Opus-Dei.html> )

Le fondateur, José Maria Escrivá de Balaguer, soutient le franquisme et minimise l'horreur nazie, au nom de l'anticommunisme. Quelques jours après le coup

d'État au Chili, en 1973, il va à Santiago célébrer une action de grâce en faveur de son "fils spirituel" Pinochet.

Il implante l'Opus Dei en France en s'appuyant sur les organisations patronales de la contre-révolution catholique (dont le Comité des forges, devenu ensuite l'IUMM, très puissant au CNPF, financier de l'extrême droite française), qui depuis 1926 rêvaient de renverser la république .

Jean-Paul II le béatifie par procédure express en 1992.

## **Créateurs d'école**

En 1992, **Guy Bourgeois** fonde cette très droitière association avec, notamment, **Xavier Darcos**, alors inspecteur général de l'Education nationale, **Philippe Nemo**, philosophe ultra libéral, ancien professeur à Sup de Co Paris , **Dominique Antoine**, **Maurice Quénet** ...

L'association promeut l'idée d'établissements scolaires autonomes fondés sur le modèle de l'entreprise privée.

Dans son premier bulletin, l'association annonce sa stratégie du grignotage, de la destruction sournoise du service public, et de la privatisation progressive du système éducatif, sous le titre *Les verrous à faire sauter* : *"C'est l'aboutissement du travail des groupes d'experts : l'identification des verrous et les moyens de les faire sauter. Ce sera sans doute la partie la plus délicate de notre travail car il ne nous faudra pas tomber dans le piège de la réforme globale (...) la solution réside sans doute dans la mise en œuvre de dispositifs dérogoires "*.

## SOS Éducation

**Philippe Nemo** a rédigé "*Pour le pluralisme scolaire*", manifeste fondateur de cette association créée en 2001. De 2003 à 2010, elle est présidée par **Vincent Laarman**, le correspondant français du lobby américain « Alliance for the separation of school and state ».

En 2005, il se félicite de l'influence politique de SOS Éducation : "*De nombreux parlementaires de la majorité ont d'ailleurs repris les amendements que nous leur soumettions, et les rapporteurs de la loi à l'Assemblée nationale et au Sénat ont tenu à auditionner SOS Éducation. Quant à nos relations avec le ministère de l'Éducation nationale, Matignon et l'Élysée, elles sont désormais fréquentes et suivies d'ef-*

*fet*".

Proclamant que l'Éducation nationale "*met en péril l'avenir de milliers d'enfants*", l'association ne voit d'espoir que "*si l'Éducation nationale se trouve menacée dans sa survie par la concurrence d'un grand secteur éducatif libre*", comme aux États-Unis. (**Vincent Laarman**, le 17 septembre 2005, devant le cercle Frédéric Bastiat)

L'association préconise le "retour aux fondamentaux", leitmotiv de Darcos et de Blanquer pour l'école primaire. Elle fait campagne contre la méthode globale en lecture soi-disant utilisée dans l'école publique. Elle vilipende "le pédagogisme" et les syndicats.

C'est SOS Éducation qui a lancé la campagne pour le service minimum à l'école.

## L'OIDEI

### Organisation internationale pour le développement de la liberté d'enseignement

Cette ONG suisse, basée dans le canton de Genève, a été créée en 1985 avec l'appui de l'**Opus Dei** auquel appartiennent plusieurs de ses membres. Elle a un statut consultatif auprès des Nations unies, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe. Elle se réfère à la protection des droits de l'homme pour faire "*la promotion du droit à l'éducation et des libertés éducatives*".

"*Ce droit exige une prestation de la part des pouvoirs publics et la protection des libertés des parties prenantes de l'éducation (liberté d'enseignement)*". En d'autres termes, les pouvoirs publics doivent financer les établissements privés et leur garantir "*le droit des parents de choisir l'école de leurs enfants ; l'existence d'un véritable pluralisme d'offres pédagogiques ; la possibilité pour des représentants de la société civile de créer et de diriger des écoles indépendantes.*" Ce-

la implique de créer des écoles "non-gouvernementales", l'autonomie des projets d'établissements, la liberté pour les chefs d'établissement de choisir les élèves et les enseignants.

En 1995, elle crée l'UEDH (Université d'été des droits de l'homme) qui devient en 2005 le CUHD (Collège Universitaire Henry Dunant) dont **Philippe Nemo** est membre du conseil scientifique.

En 1996, elle organise avec **Enseignement et Liberté** le colloque "Nouvelles formes de financement de l'éducation", animé par **Philippe Nemo**.

À l'occasion de l'élection présidentielle de 2007, l'OIDEI examine la carte scolaire en France avec le concours des parents d'élèves des écoles privées françaises de l'UNAPEL. Le 22 avril 2007, entre les deux tours de l'élection, elle publie son rapport sur "La liberté de l'enseignement en France" qui exprime très clairement l'objectif de privatiser l'école.

Elle considère que la priorité en France c'est la suppression de la carte scolaire et le chèque éducation.

## L'ALEPS

### Association pour la liberté économique et le progrès social

Cette filiale du CNPF (devenu le MEDEF) est créée dans les années 1960, dans le sillage de l'UIMM, (Union des industries métallurgiques et minières, branche du MEDEF), pour soutenir l'économie libé-

rale dans le milieu intellectuel et universitaire français. Le MEDEF finance notamment son *Université d'été de la nouvelle économie*, organisée chaque année à Aix-en-Provence.

Lors de la campagne présidentielle 2007, elle édite le "*Guide du Candidat 2007/2008*", dans une logique purement libérale, comportant un agenda des réformes en matière d'éducation.

### Créer son école

Cette association fondée en 2004 est présidée par **Anne COFFINIER**, diplomate et militante catholique, impliquée dans la Manif pour tous.

Il s'agit de fournir un soutien juridique et pratique aux créateurs d'écoles dites "indépendantes" (hors contrat d'association avec l'État). L'association réclame *"l'autonomie totale pour les établissements scolaires (programmes, méthodes, professeurs) et la mise en place du chèque éducation subventionnant l'élève et non plus l'établissement"*.

S'y regroupent des établissements qui insistent sur leur "caractère propre" : les écoles Steiner et Montessori y côtoient des établissements relevant d'une di-

versité de spiritualités chrétiennes - Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (fondée par Mgr Lefebvre), la communauté de l'Emmanuel, Opus Dei ... pour qui l'école est "une aide à la ré-évangélisation de la société".

En 2007, Anne Coffinier fonde l'**ILFM** (Institut libre de formation des maîtres) pour former les professeurs des écoles primaires libres.

De 2008 à 2010, elle fonde puis préside la **Fondation pour l'école**, reconnue d'utilité publique, ce qui permet de défiscaliser les dons destinés à aider les écoles hors contrat. *"La fiscalité est favorable aux créations d'école : déduction d'impôt de 66 % aux particuliers qui veulent aider ces écoles (...). Nous contraignons finalement l'État à financer 66 % de l'école que nous avons choisi d'aider !"*

### Enseignement et Liberté

L'association est fondée en 1983 par **Maurice Boudot** qui la préside de 1983 à 2000, pour réagir au projet de grand service public, unifié et laïque d'Alain Savary. Elle joue un rôle important dans la préparation des grandes manifestations de l'enseignement catholique en 1984.

Maurice Boudot considère que l'enseignement en France a été déboussolé par le plan Langevin-Wallon en 1945 puis par les événements de mai 68. Il participe aux réunions et aux travaux du **Club de l'hor-**

loge.

En 1996 **Enseignement et Liberté** organise avec l'**OIDEL** le colloque "Nouvelles formes de financement de l'éducation", animé par **Philippe Nemo**.

En 2005, le recteur **Pécheul**, qui a succédé à Maurice Boudot à la présidence de l'association, présente une communication *"Promouvoir une éducation compétitive dans la société de la connaissance : normes internationales et normes nationales"* au symposium sur *Le rôle de la société civile dans la gouvernance de l'éducation, organisé par l'OIDEL, en collaboration avec l'UNESCO, le gouvernement de Galice et Enseignement et Liberté en septembre 2005.*

### CLE- Catholiques pour les libertés économiques.

Association fondée et présidée par **Michel de Poncins** pour organiser des conférences. Ses locaux se situent au siège de l'**Opus Dei** à Paris.

Michel de Poncins a aussi fondé en 1981 le Parti capitaliste populaire (PCP) dont il rédige le manifeste sous le pseudonyme Pierre de Saint-Cyr.

Conseiller économique de **Jean-Marie Le Pen**, il participe en 1985 à la rédaction du programme du FN pour les élections législatives de 1985.



# Quel sens global de la réforme ?

## Quels objectifs et moyens ?

Les ultralibéraux et leurs alliés cléricaux et identitaires veulent soumettre la société à la compétition des intérêts privés et des appartenances. Ils combattent systématiquement tout ce qui peut contrer cette soumission : l'État providence, les politiques de redistribution des richesses et de protection sociale, le droit du travail, la laïcité, la préservation des "communs", l'auto-gestion... Les services publics sont une proie toute désignée pour la concurrence, le démantèlement et la privatisation. On peut le voir dans les offensives concernant la santé, les transports, les retraites et la sécurité sociale, l'énergie, l'information et, bien entendu, l'éducation – domaine stratégique pour le contrôle des esprits, pour la manne financière et pour l'adaptation de la main-d'œuvre au marché du travail.

La compétition économique mondialisée, sur fond de mutations technologiques accélérées, a besoin de bons spécialistes et d'ingénieurs, notamment dans les domaines de l'informatique et des nouvelles technologies, mais surtout de nombreux travailleurs précaires,

à faible niveau de qualification.

Ces enjeux réclament un système d'enseignement décentralisé et concurrentiel, qui évacue l'élaboration civique de finalités politiques et sociales communes pour s'adapter aux exigences du monde des affaires. Une quarantaine de dirigeants de l'industrie européenne (BP, Fiat, Lufthansa, Nestlé, Volvo...) constituent le groupe de pression patronal de la **Table ronde européenne des industriels** (ERT). En 1989, ils donnent le la en exigeant « *une rénovation accélérée des systèmes d'enseignement et de leurs programmes* ».

L'école publique laïque en France fait depuis longtemps partie des toutes premières cibles : comme proie pour les entreprises à but lucratif qui veulent confisquer les services publics à leur profit, comme terrain de reconquête idéologique pour les fondamentalistes religieux et comme obstacle à la reconfiguration du système d'enseignement selon les besoins de l'économie ultralibérale.

### Objectifs

#### **Adapter l'enseignement aux exigences du marché du travail**

Chaque individu, à la fin de son parcours scolaire, pour se conformer au marché du travail, doit maîtriser les *compétences de base* qui permettent de s'adapter rapidement aux impératifs imprévisibles des postes de travail, dans un marché de l'emploi aléatoire. Il ne s'agit plus d'acquérir une qualification - qui offre un statut social protecteur, cible du patronat ; ni d'acquérir savoir, capacité de s'informer, autonomie critique et créative – autant d'ennemis de la soumission ; mais de devenir *employable*. Le CEDEFOP - Centre européen pour le développement de la formation professionnelle – préconise de « *préparer les citoyens à*

*être des apprenants motivés et autonomes (...) à même d'interpréter les exigences d'un marché du travail précaire, dans lequel les emplois ne durent plus toute une vie. [Ils doivent] prendre en main leur formation afin de maintenir leurs compétences à jour et de préserver leur valeur sur le marché du travail.* » "Autonome", ici, signifie que l'individu se débrouille tout seul pour s'adapter sur le tas, vite fait.

L'enseignement public, centralisé, encore structuré autour de l'objectif d'élever généralement les niveaux de qualification, résiste à ces perspectives. Pour en venir à bout, il faut le mettre en concurrence avec le secteur privé, sous les auspices du libre choix des familles, et jouer la marchandisation.

## Opposer la logique de libre entreprises à celle du service public

Les maîtres mots sont *liberté* et *management*:

Les familles doivent être libres de choisir l'école de leurs enfants parmi les écoles publiques ou privées existantes.

Le directeur de l'établissement doit être libre de constituer son corps enseignant, d'élaborer son projet, et de "manager" l'entreprise avec son conseil d'administration.

Le personnel doit être "libre" de se présenter à l'em-

bauche et de passer contrat, selon la prétendue égalité entre employeur et employé, et de faire preuve d'adaptabilité dans l'entreprise. Les professeurs sont évalués en fonction des résultats des élèves et payés en conséquence.

Les programmes et les méthodes doivent être librement décidés.

Les partenariats des établissements scolaires avec les collectivités locales, les entreprises, les instituts de recherche, les fondations ou autres instances sont encouragés pour diversifier l'offre scolaire et accentuer le "caractère propre" de chaque établissement.

## Mettre à l'écart les classes populaires

La ségrégation sociale est clairement assumée. Les écoles privées font le tri en accueillant presque exclusivement les familles favorisées, laissant l'école publique se débrouiller avec les milieux populaires à l'abandon.

Le nouvel *indice de position sociale (IPS)*, en usage depuis la rentrée de 2017, remplace la *profession et*

*catégorie sociale* des parents (*PCS*) en prenant en compte des données supplémentaires comme les diplômes des parents, le capital culturel, le retard scolaire. Plus l'indice est élevé, plus l'élève est considéré comme favorisé dans ses chances de réussir ses études. Cet indicateur permet de se faire une idée de la situation. Dans l'académie de Strasbourg, par exemple, à la rentrée 2017, la répartition des élèves selon leur IPS entre le public et le privé est éclairante.

### Dans le premier cycle (de la 6e à la 3e)

IPS (indice de position sociale)	Ensemble (public + privé)	public	Privé sous contrat
maximum	149,3	141,6	149,3
moyen	102,5	98,9	117,6
minimum	59,4	59,4	104,5

**Tous les élèves du privé** ont un indice de position sociale **au-dessus de la moyenne de l'ensemble public+privé**. Le public ne recrute pas d'élèves avec l'indice maximum, par contre il se retrouve avec tous les élèves à l'indice minimum et en dessous de la moyenne de l'ensemble

### Dans le deuxième cycle (enseignement général et technologique)

IPS	Ensemble (public + privé)	public	Privé sous contrat
maximum	148,3	133	148,3
moyen	113,7	111,4	124,9
minimum	80,4	80,4	93,3

Les plus défavorisés du premier cycle ne sont pas dans le deuxième cycle, si bien que l'indice minimum est plus élevé pour l'ensemble. À tous les niveaux, les IPS dans le privé sont supérieurs à ceux du public, et c'est dans le privé qu'on continue à trouver les IPS maximum, pas dans le public.

## Dans le deuxième cycle professionnel

IPS	Ensemble (public + privé)	public	Privé sous contrat
maximum	105,7	101,9	105,7
moyen	83,8	82,2	83,8
minimum	73,1	73,1	73,1

L'indice maximum est inférieur à l'indice moyen du deuxième cycle général et technologique, ce qui confirme que cette filière recrute plutôt dans les classes populaires. La répartition des ISP est similaire entre le public et le privé, avec un niveau maximum supérieur dans le privé.

Ces données confirment que l'enseignement privé exclut massivement les classes sociales défavorisées, sauf dans les filières professionnelles. Il ouvre ses portes à l'entre-soi des familles favorisées. La réforme de l'enseignement professionnel accentue la ségrégation sociale.

### Opposer la diversité des idéologies communautaires à la laïcité et aux approches scientifiques de la connaissance

La liberté totale des programmes et le "caractère propre" des établissements offrent toute latitude pour des enseignements et des pratiques éducatives structurant des communautés homogènes et exclusives. Les catholiques traditionalistes mettent en garde contre les contrats d'association, où l'Église fait profil bas pour se conformer aux exigences des programmes et règlements nationaux.

Ainsi, le Comité national de l'enseignement catholique, dans ses « *préconisations pour une politique immobilière de l'Enseignement catholique* » (21 septembre 2012) rappelle que l'école catholique est « *un lieu d'évangélisation, d'authentique apostolat, d'action pastorale, non par le moyen d'activités complémentaires ou parallèles ou parascolaires, mais par la nature même de son action directement orientée à l'éducation de la personnalité chrétienne.* »

Nicolas Sarkozy, président de la République française, n'a pas manqué d'apporter son soutien retentissant à la cause, le 20 décembre 2007, au palais du Latran, Vatican. Il y proclame que « *la laïcité n'a pas le pouvoir de couper la France de ses racines chrétiennes. Elle a tenté de le faire. Elle n'aurait pas dû* ». Défendant le concept de « laïcité positive », il précise que, « *s'il existe incontestablement une morale humaine indépendante de la morale religieuse, la République a intérêt à ce qu'il existe aussi une réflexion morale inspirée de convictions religieuses.* »

Inutile de rappeler qu'en dehors des catholiques traditionalistes, d'autres obédiences religieuses, évangélistes, islamistes ou autres, soufflent dans le même sens contre la laïcité, le monde commun et la connaissance scientifique.

### Dans la mise en concurrence, handicaper l'enseignement public et favoriser l'enseignement privé.

Ainsi, le privé doit avoir toute liberté d'ouvrir des établissements où il veut, tandis que le public se voit imposer la fermeture de classes et d'établissements. Bien entendu, la fermeture des classes publiques fait de la place pour l'ouverture de classes privées. Exactement le même processus que pour l'hôpital public démantelé au profit des cliniques privées.

Le privé a obtenu d'être financé par l'État et les col-

lectivités locales, dans le cadre des contrats d'association et en générant des crédits d'impôts pour ses donateurs. Autant d'argent soustrait à l'école publique. Ces ressources sont complétées par les contributions des familles, le recours aux fondations, aux entreprises, aux fonds d'investissement, aux donateurs particuliers, ce dont ne dispose pas l'école publique.



## **Quelques moyens pour atteindre ces objectifs**

### **Diminuer les moyens de l'enseignement public**

- Regroupement et fermeture d'écoles et d'établissements
  - Suppression de postes d'enseignants du public
- Suppression progressive du budget de l'Éducation nationale

### **Détruire progressivement le statut des fonctionnaires**

- Instauration du service minimum, pour entraver le droit de grève
  - Blocage des salaires
  - Incitations à abandonner le statut

### **Assurer l'autonomie de gestion des établissements privés**

- Liberté totale de l'ouverture de classes, d'établissements
- Recrutement d'enseignants et de personnel administratif par contrat privé.
  - Favoriser l'ouverture de classes là où le besoin se fait sentir.
- Libre conception du projet d'établissement, adapté aux commanditaires
- Autonomie en matière de programmes et de contrôle des connaissances.

### **Solliciter l'initiative et la liberté pédagogique des enseignants**

"libres" de choisir leur établissement et de se conformer à son projet

### **Multiplier les sources de financement des établissements privés**

- Financement au prorata des élèves inscrits.
- Rendre pour les familles le choix entre privé et public financièrement équivalent.
  - Financement par l'argent public : contrats d'association, crédits d'impôts
  - Financement par l'argent privé : familles, fondations, entreprises
    - Institution du chèque éducation

### **Évaluation publique des enseignants et des établissements**

- Évaluation d'après les résultats des élèves
- Rémunération au mérite et attribution du budget en fonction de l'évaluation

### **Suppression du monopole de la collation des grades par l'État**

et reconnaissance de la diversité des diplômes et des formations.

## Quelle stratégie et quelles batailles ?

Il n'est pas question d'imposer une réforme globale, qui afficherait sa cohérence et unirait les opposants. Il vaut mieux instaurer, au coup par coup, des mesures dérogatoires en guettant (et suscitant) les fenêtres favorables de la météo politique.

### **L'école privée a remporté quelques batailles décisives**

**Financement public de l'école privée : 31 décembre 1959, la loi Debré** met en place le financement public des établissements privés sous contrat d'association avec l'État. Le budget de l'Éducation nationale paie les enseignants du privé et leur formation ; les collectivités territoriales paient les frais pédagogiques et de fonctionnement. **En 1977, la loi Guermeur** complète le dispositif, en conférant aux enseignants du privé les mêmes avantages sociaux qu'à ceux du public, tout en réaffirmant la liberté des chefs d'établissement de choisir leurs équipes.

**1984, mise en échec du projet de loi Savary** : élaboré en 1982, ce projet reprend une promesse de campagne de Mitterrand. Il s'agit de créer un **grand service public unifié et laïque de l'éducation nationale**, en associant écoles publiques, écoles privées et collectivités territoriales dans des "établissements d'intérêt public", avec la perspective d'intégrer les maîtres du privé dans la fonction publique. Le **mouvement de l'école libre**, associant l'enseignement privé catholique (parents d'élèves, clergé) et des responsables politiques de l'opposition, organise des manifestations énormes, culminant le 24 juin à Paris. François Mitterrand annonce le 14 juillet sur TF1 le retrait du projet de loi. Alain Savary et Pierre Bérégovoy démissionnent le 11 juillet.

### **Offensive lors de l'élection présidentielle de 2007 qui a abouti à l'élection de Nicolas Sarkozy.**

Lors de la campagne électorale, 17 organisations de la mouvance clérico-libérale affichent leurs convergences en publiant une "Lettre ouverte sur l'injustice scolaire" dans *le Figaro* du 10 janvier ([http://www.lefigaro.fr/debats/2007/01/10/01005-20070110ARTFIG90034-lettre\\_ouverte\\_sur\\_l\\_injustice\\_scolaire.php](http://www.lefigaro.fr/debats/2007/01/10/01005-20070110ARTFIG90034-lettre_ouverte_sur_l_injustice_scolaire.php))

Leurs propositions sont reprises dans le "Guide du candidat 2007-2008" - conçu en partenariat par une vingtaine d'associations et instituts de la mouvance libérale, dont Contribuables associés, Liberté chérie, l'IFRAP, l'IREF, Turgot, Chrétiens pour les libertés, Société civile, Euro 92. Le guide est publié par l'ALEPS.

Les urnes même pas refroidies, le nouveau ministre de l'Éducation nationale **Xavier Darcos** s'empresse de prendre des mesures réclamées par sa mouvance, en se dispensant de tout débat parlementaire : suppression de la carte scolaire et de postes d'enseignants, service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires, évaluation publique des enseignants et des établissements (dans la perspective d'attribuer rémunérations et crédits en fonction des résultats des élèves), "plan banlieue" faisant financer par l'État le développement des établissements privés dans les banlieues...

**Luc Chatel, par la loi Carle du 28 octobre 2009** oblige les communes de résidence des élèves scolarisés dans une école privée sous contrat d'une autre commune à financer les dépenses de fonctionnement des écoles privées. Cette mesure, non seulement capture des fonds publics mais, en individualisant le financement de l'éducation, est un embryon de chèque d'éducation à l'usage exclusif de l'enseignement privé.

Le *chèque d'éducation*, ou *chèque scolarité* ou *chèque scolaire*, est un mode de financement de la scolarité. Ces chèques sont attribués aux parents qui peuvent l'utiliser pour financer directement l'école de leur choix. Les promoteurs et défenseurs de ce financement favorable à l'autonomie des écoles privées sont notamment : Milton Friedman, *Capitalisme et liberté*, 1962 ; Le Club de l'horloge (cf Didier Maupas, *L'Éducation en accusation*, 1984) ; SOS Éducation ; Créer son école et bien d'autres associations ou partis libéraux. Il est inclus dans les programmes de Jean-Marie Le Pen et Philippe de Villiers lors de l'élection présidentielle de 2007.

## Progression du nombre d'écoles privées hors contrat

Le hors contrat rassemble des établissements aux profils variés : écoles confessionnelles non tenues de respecter la liberté de conscience et la laïcité (contrairement aux écoles privées sous contrat); écoles pratiquant des pédagogies alternatives (Montessori, Steiner) ; écoles proposant le bilinguisme, etc. Les fonds d'investissement, tel que le fonds américain Providence, tout en s'implantant dans l'enseignement supérieur, voient dans le premier et le second degré un nouveau marché prometteur : « *L'éducation comme la santé est un secteur où la disposition des familles à payer a beaucoup augmenté* » (Martine Depas, conseillère en fusions et acquisitions auprès de clients qui souhaitent acheter ou vendre des écoles) .

**Reconnaissance d'utilité publique de fondations** destinées à financer les écoles privées : la Fondation pour l'école (2008 ) concerne le privé hors contrat; la fondation Saint-Mathieu (2011) concerne l'enseignement catholique. La reconnaissance d'utilité publique permet aux donateurs des réductions d'impôts (66 % pour les impôts sur le revenu, 75 % pour l'IFI (impôt sur la fortune immobilière, 60 % pour les entreprises). Objectifs : susciter la générosité, contourner la loi qui dit expressément que le subventionnement du privé ne peut être supérieur à celui du public. Conséquences : favoriser sur fonds publics l'enseignement privé, priver le budget national de recettes nécessaires aux dépenses d'intérêt général.

## Dérégulation progressive de l'éducation

L'enseignement privé montre le bout de l'oreille à chaque campagne présidentielle. En 2017, dans un document adressé aux candidats, le secrétaire général de l'Enseignement catholique, Pascal Balmand, a demandé de reconsidérer la règle des "80-20" qui régit la répartition des postes d'enseignants entre le public et le privé sous contrat. Cette règle, concédée par la loi de finance de 1985, veut que 20 % des moyens publics soient attribués à l'enseignement catholique. Maintenant, celui-ci considère que cette répartition ne lui permet pas de répondre à la demande et réclame davantage de moyens.

Pour concurrencer l'enseignement public, l'enseignement privé, sous contrat et hors contrat, détourne l'argent public, fait appel aux fondations et aux fonds d'investissement et entretient un processus de dérégulation du système éducatif.



## Et la réforme Blanquer ?

Elles poursuit l'offensive, exactement dans le même sens. Jean-Michel Blanquer est taillé sur mesure pour continuer le travail. En 2009, il est directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) alors que les ministres Xavier Darcos puis Luc Chatel mènent la politique de réduction des postes d'enseignants voulue par Nicolas Sarkozy...

En 2011, il provoque un tollé avec son projet de repérer à la maternelle les élèves présentant des risques lors des apprentissages.

Fidèle soutien de l'enseignement privé, il écrit dans son ouvrage *L'École de demain. Propositions pour une éducation nationale rénovée* : « *L'enseignement privé pourrait être un partenaire plus important encore du service public par sa capacité à expérimenter et à accompagner certains des grands enjeux sociaux et sociétaux de notre temps* ». Il est tout à fait à l'aise dans les orientations du gouvernement.

*Il ne s'agit pas ici de détailler toutes les mesures envisagées ou en cours, mais de souligner leur cohérence avec le projet global de privatisation et de démantèlement de l'enseignement public. Quelques exemples y suffiront.*

### Les attaques contre la rémunération et le statut des personnels de l'enseignement public se précisent :

Le pouvoir d'achat des enseignants du public continue de régresser. Le point d'indice, base de calcul du traitement des fonctionnaires, gelé pendant six ans – de 2010 à 2016 – a été augmenté de 0,6 % en 2016 et de 0,6 % en 2017 (bien loin de rattraper l'inflation). Depuis, il est à nouveau gelé. Ainsi, si les enseignants du public veulent gagner plus, ils devront faire des heures supplémentaires, dégagées par les suppressions de postes.

Le gouvernement envisage de généraliser **la rémunération au mérite**, en fonction des résultats des élèves et de la réalisation du projet d'établissement. Or les établissements privés sélectionnent les familles, à qui ils offrent un entre-soi garanti par le projet d'établissement. Ils peuvent ainsi sélectionner leurs élèves, recruter ceux qui sont avantagés par leur milieu social, en dissuader certains de se présenter à des épreuves, voire les renvoyer s'ils risquent de faire baisser le niveau. L'enseignement public, lui, doit accueillir tous les élèves, de tous les milieux sociaux – ce qui est tout à son honneur mais constitue un handicap dans la course aux résultats imposée avec le privé.

En réunion de travail avec les syndicats, le gouvernement a précisé qu'il veut "*modifier la structure des rémunérations en donnant plus de poids aux indemnités et moins au traitement indiciaire, reconnaître plus le « mérite » comme levier de gestion des ressources humaines*". *Le salaire fixe serait plus faible et le supérieur hiérarchique de chaque fonctionnaire déciderait du montant de la prime qui lui serait versée. Il s'agit de détruire le statut des fonctionnaires et la gestion paritaire en appliquant à l'éducation un mode de management venant du monde de l'entreprise.*

La prime Rep+ amorce le processus, en étant attribuée pour partie en fonction des résultats des élèves. Le lien entre l'évaluation et la rémunération des enseignants devient explicite.

Le gouvernement veut multiplier **les postes à profil** en commençant là aussi par l'éducation prioritaire. "*Au service des établissements, dans une logique de responsabilisation, le ministère entend développer significativement les postes à profil, de façon à répondre à des besoins spécifiques (professeur particulièrement expérimenté en REP+, conseiller principal d'éducation pour encadrer un projet d'internat, ...)*".

## Réduction des postes dans l'enseignement public, augmentation dans le privé

La réforme territoriale, imposée par le gouvernement hors du contrôle du parlement, prévoit de réduire le nombre d'académies à 13 pour correspondre aux 13 régions métropolitaines dès 2020. Pour les enseignants et le personnel administratif de l'Éducation nationale, cela entraînera des suppressions de postes et des modifications des procédures d'affectation.

En septembre 2018, Blanquer annonce la suppression de 1 800 postes dans le second degré et sur les postes administratifs.

Dans le secondaire, les suppressions de postes d'enseignement mis au concours externe ont été massives en 2018 par rapport à 2017 .

- Concours externe de l'enseignement public : en 2017, 15 585 postes mis au concours, en 2018, 10 093 postes , soit -35 % ; en 2019, 10 180 postes, soit +0,86 %.

- Concours externe de l'enseignement privé sous contrat : en 2017, 930 postes, en 2018, 800 postes soit - 4 % ; en 2019, 1 172 postes, soit +40 %

Pour résumer, entre 2017 et 2019, le nombre des postes offerts au concours a baissé d'environ un tiers dans le public et augmenté d'environ un quart dans le privé.

Quant au premier degré, censé être prioritaire, il subit une véritable saignée. Pour la session de 2019, 9 636 postes sont ouverts au concours de recrutement externe pour l'enseignement public, 10 536 en 2018, soit une baisse de 9,34 %. Dans l'enseignement privé sous contrat, la tendance est inverse : 1 027 postes en 2019, 754 en 2018, soit une hausse de 26,58 %.

Les prévisions du ministère de l'Éducation nationale annoncent près de 30 000 élèves en plus en 2018 et près de 40 000 en 2019 pour le second degré. De plus, la désaffection vis-à-vis des métiers de l'enseignement fait que tous les postes ne sont pas pourvus. Mais la réforme du lycée et du baccalauréat est censée résoudre le problème, en réduisant le volume d'enseignement (donc le nombre de postes) et en obligeant les enseignants à faire des heures supplémentaires. Il est prévu aussi de faire appel à une nouvelle catégorie de précaires, des assistants d'éducation préparant les concours d'enseignement, pour remplacer au pied levé des professeurs absents, donc sans aucune formation et ni expérience.



## La réforme du baccalauréat

Xavier Darcos : "La seule façon de réformer le baccalauréat était de considérer **qu'il n'était plus la porte ouverte à l'enseignement supérieur, ou qu'il fallait qu'il soit suivi d'une sélection**. Ce que personne n'osait dire. Par ailleurs, comme ce baccalauréat était censé vérifier la totalité des connaissances acquises au lycée, personne ne voulait relâcher sur l'une des disciplines.

Une réforme était aussi difficile à mener politiquement : les lycéens sont un public hautement inflammable. Dès que l'on disait « baccalauréat », ils avaient le sentiment qu'on allait leur faire un mauvais coup, les syndicats les mettaient dans la rue...

Il a fallu des circonstances politiques très particulières, qui sont celles d'aujourd'hui, pour que Jean-Michel Blanquer y parvienne. Le bac doit à la fois sanctionner la fin des études secondaires et être la porte d'entrée de la faculté. C'est d'ailleurs pour cela que le ministre a choisi le nom de « classe de maturité » pour la terminale. Cela montre bien qu'il ne s'agit pas d'une étape finale, mais qu'il y a une **continuité entre la fin du lycée et les études supérieures.**" (interview dans la Revue des deux Mondes , 23 février 2018)

D'abord, l'aveu qu'il est question de **sélection** à l'entrée des études supérieures, alors que le baccalauréat offrait jusque là un accès libre à l'université. Ce changement radical a été décidé à la hussarde, pour ne pas réveiller le "public inflammable". Cette sélection est assumée **au lycée**, ce qui change radicalement l'orientation des études et implique une **concurrence** entre les lycées.

Dès lors, il s'agit de favoriser les établissements privés pour leur permettre de gagner la **compétition** contre les établissements publics.

Réduire l'examen final à un minimum de matières à la faveur d'un contrôle continu, c'est un procédé plutôt simple pour y parvenir. Les établissements les plus cotés, les plus dotés, pourront assurer les meilleures chances à leurs élèves : la large part attribuée au contrôle continu est loin d'égaliser les chances entre tous les candidats comme le fait l'anonymat ; les options proposées par un établissement dépendent de son budget, lui-même calculé d'après le taux de réussite des élèves ; les établissements privés, ayant le droit de sélectionner leurs élèves, sont mis en concurrence déloyale avec les établissements publics qui ne l'ont pas, ce droit, heureusement... Quant au dispositif sélectif *Parcoursup*, il laisse sur le carreau une grande partie des bacheliers professionnels, il suscite l'appétit d'officines à but lucratif qui ont déjà trouvé des filons tels que le commerce de lettres de motivation. Et les élèves qui n'auront pas pu s'inscrire dans les filières qu'ils souhaitent, songeront à se tourner vers les établissements supérieurs privés, quittes à emprunter pour financer leurs études.

## La réforme du lycée professionnel

Une année de scolarité a été supprimée en 2008 (trois ans au lieu de quatre pour préparer le baccalauréat). À la rentrée 2019, la saignée continue, privant les élèves de 7 semaines de cours sur l'ensemble du cursus bac pro et 4 semaines en CAP. Il est possible ainsi de supprimer au moins 2 500 postes d'ici 2021.

Les enseignements généraux sont fortement réduits et, plutôt que d'encourager l'ouverture culturelle, sont ramenés à leurs liens avec l'enseignement professionnel. Cela bloque les possibilités des élèves de poursuivre leurs études.

La réforme favorise le développement de l'apprentissage patronal, dans les CFA gérés par les chambres patronales, mais aussi dans les établissements scolaires eux-mêmes, en y créant des unités de formation en apprentissage (UFA). Le Snuep (Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel public) craint une véritable saignée des lycées professionnels au bénéfice de l'apprentissage. Les CFA viendraient y prendre les meilleurs élèves et capter le financement.

## Conclusion

La réforme Blanquer trouve sa cohérence dans son combat contre l'école publique, dite "*l'école des rouges*" au profit d'une école privée, confessionnelle ou d'entreprise.

Le but est de reléguer les classes populaires dans la précarité tout en assurant l'entre-soi des dominants.

Le but est de conditionner l'élève, dès son plus jeune âge, à une idéologie fermée, de l'abstraire d'une cohabitation avec le mélange des conditions sociales et des différentes visions du monde entre lesquelles on lui aura donné les moyens de ses propres choix.

Loin de la visée démocratique qui veut faire de l'école "*le lieu où l'on apprend ce qu'on ignore pour pouvoir, le moment venu, se passer de maître*" (Jacques Muglioni).

La mouvance politique de Jean-Michel Blanquer ne se limite pas à la France. Partout dans le monde, néolibéraux autoritaires, fondamentalistes religieux, extrême droite, courants identitaires s'allient quand il s'agit de creuser les inégalités et la ségrégation sociale, de s'approprier "les communs", de limiter le contrôle démocratique, d'interdire la redistribution sociale des richesses, de conditionner les esprits, de contrer l'émancipation des femmes, d'imposer leur pouvoir à toute la société. Trump et les évangélistes, Pinochet et l'Opus Dei, Poutine et les orthodoxes, les islamistes à l'assaut des soulèvements démocratiques ... les exemples ne manquent pas dans l'histoire et l'actualité la plus proche.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer la réforme Blanquer pour lui donner tout son sens et prendre la mesure des combats à mener.

Et ces combats ne doivent pas être seulement défensifs, il ne s'agit pas que de préserver la situation antérieure. Il s'agit aussi de refonder l'école publique laïque, en s'inspirant de l'expérience des courants émancipateurs qui n'ont cessé d'y travailler. La dérive autoritaire du régime ne nous laisse le choix qu'entre plier ou résister.



# Bibliographie

**Baptiste ALCHOURROUN** (dessin) et **Des lycéen-nes et des profs des Ardennes** (scénario)

**BD: Martine au lycée – ou comment Macron veut détruire l'avenir de nos enfants**, site Jef Klak, 12 mars 2019,

<https://www.jefklak.org/bd-martine-au-lycee/>

**Pascal BALMAND**

*Ne faisons pas de l'enseignement privé un bouc émissaire*, Propos recueillis par **Aurélié COLLAS**, Le Monde, 04 octobre 2016

[https://www.lemonde.fr/education/article/2016/10/04/pascal-balmand-ne-faisons-pas-de-l-enseignement-privé-un-bouc-emissaire\\_5007636\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2016/10/04/pascal-balmand-ne-faisons-pas-de-l-enseignement-privé-un-bouc-emissaire_5007636_1473685.html)

*La contribution de l'enseignement catholique pour l'école*, 28 février 2017,

<https://www.ddec64.net/contribution-de-l-enseignement-catholique-lecole/>

**Grégory CHAMBAT**

*Traditionnalistes et ultra-libéraux à l'assaut de l'école*, site Respublica, mardi 21 juin 2016,

<http://www.gaucherepublicaine.org/combat-laique/traditionalistes-et-ultra-liberaux-a-lassaut-de-lecole/7398183>

**Christian CHAUAUX**

*Lycée professionnel : une réforme inacceptable*, journal Lutte ouvrière 26 septembre 2018

[https://journal.lutte-ouvriere.org/2018/09/26/lycee-professionnel-une-reforme-inacceptable\\_113770.html](https://journal.lutte-ouvriere.org/2018/09/26/lycee-professionnel-une-reforme-inacceptable_113770.html)

**Nico HIRTT**

*L'école démocratique, un rêve inaccessible?* Le Grand soir, 30 septembre 2016

<https://www.legrandsoir.info/l-ecole-democratique-un-reve-inaccessible.html>

*Capitalisme et éducation à l'ère des crises et de la globalisation*, Combat Laïque 76 n°72, mars 2019, page 8

<http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laique-72-mars-2019-.pdf#page=8>

*Décentralisation rime-t-il avec modernisation ou avec marchandisation ?* Scop Le Pavé, 27 mai 2003,

<http://www.scoplepave.org/archives/docus/decentralisation%20marchandisation%20ecole.htm>

**Eddy KHALDI et Muriel FITOUSSI**

*Main basse sur l'école publique*, Demopolis, novembre 2008

**Marie-Caroline MISSIR**

*Les fonds d'investissement à la conquête de l'école*, 27 février 2017, blog le Mammouthologue,

<http://blog.educpros.fr/le-mammouthologue/tag/pascal-balmand/>

**Thomas PIKETTY**

*La ségrégation sociale dans les collèges atteint des sommets inacceptables*,

Le Monde, 6 septembre 2016

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/09/06/thomas-piketty-la-segregation-sociale-dans-les-colleges-atteint-des-sommets-inacceptables\\_4993003\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/09/06/thomas-piketty-la-segregation-sociale-dans-les-colleges-atteint-des-sommets-inacceptables_4993003_3232.html)

**Francis VANHÉE**

*Pour défendre l'école publique laïque, combattre le dualisme scolaire !* <http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laique-73-juin-s-.pdf#page=5>

**Faïza ZEROUALA**

*L'attrait de l'enseignement privé se confirme, au détriment de la mixité*, Médiapart, 26 novembre 2018,

<https://www.mediapart.fr/journal/france/261118/l-attrait-de-l-enseignement-privé-se-confirme-au-detriment-de-la-mixite>

**Académie de Strasbourg**

*Le nouvel indicateur de position sociale*, novembre 2017,

[https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/public/statistiques/2017\\_NOVEMBRE\\_IPS.pdf](https://www.ac-strasbourg.fr/fileadmin/public/statistiques/2017_NOVEMBRE_IPS.pdf)